

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Durée de l'examen

40 minutes

Nombre de pages de l'épreuve
(y compris la page de garde)

13

Annexe(s)

Extrait des Tables APG

Maximum de points possibles

40

Points obtenus

Note

Indications

- Veuillez inscrire votre numéro de candidat(e) sur toutes les pages de l'épreuve et sur les éventuelles pages supplémentaires.
- Veuillez vérifier que les pages figurant dans la donnée correspondent au nombre de pages indiqué ci-dessus.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve / des solutions
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. En cas de besoin, veuillez le signaler par un signe de la main au surveillant durant l'épreuve.
- Le fait de citer uniquement un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les exercices peuvent être résolus dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est indiqué pour chaque exercice. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille ou à encre, un feutre «indélébile» ne devant pas s'effacer. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

Le collège d'experts**Date****Signatures**

Expert(e) 1

Expert(e) 2

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 1: APG Sortes de prestations (5 points)

Donnée

Le régime des APG prévoit plusieurs sortes de prestations possibles.

Tâche

Veillez indiquer les sortes de prestations prévues en cas de service dans le régime des allocations pour perte de gain.

Points obtenus :

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 2 : APG Dispositions d'exécution (2 points)

Question

Quel est le département fédéral compétent pour l'exécution du règlement relatif à loi sur les allocations pour perte de gain et donc en assume la responsabilité ?

Points obtenus :

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 3: Droit et calcul de l'APG (3 points)

Donnée

Frédéric Nouvel exerce une activité lucrative à la fois comme salarié et comme indépendant. Son salaire soumis à cotisation AVS se monte à CHF 6'000.00 par mois, 13^e salaire inclus. Son employeur ne continue pas de verser le salaire pendant le service.

Le revenu de l'activité indépendante s'élève à CHF 40'000.00, selon les acomptes actuels facturés par sa caisse de compensation AVS.

Frédéric Nouvel n'a pas d'enfants.

Tâche

Veillez calculer le montant brut APG par jour qui revient à Frédéric Nouvel pendant le service ordinaire. Veillez indiquer votre cheminement de façon claire.

Points obtenus :

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 4: APG conditions d'octroi / calcul de l'allocation (3 points)

Donnée

Luisa Corti est mère d'une fille de 3 ans et n'exerce pas d'activité lucrative. Elle a effectué 10 jours de service militaire normal du 11.03.2020 au 20.03.2020. Madame Corti peut organiser la prise en charge de sa fille uniquement pendant 5 jours dans une garderie externe. Le montant de la facture se monte à CHF 800.00.

En raison de l'absence de Madame Corti, son partenaire de vie doit également manger à l'extérieur et ses dépenses supplémentaires s'élèvent à CHF 300.00.

Question

Quel est le montant de l'allocation pour frais de garde qui peut être pris en charge par les APG dans cette situation ?

Indication

Veillez indiquer les factures donnant droit à l'allocation ainsi que le montant de l'allocation pour frais de garde versé par les APG.

Points obtenus :

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 5 : AMat droit aux allocations questions à choix multiples (2 points)

Donnée

Plusieurs motifs peuvent entraîner l'extinction du droit à l'allocation de maternité.

Tâche

Veillez inscrire une coche dans la case correspondant à un motif « juste ».

Indication

Lorsqu'il y a de mauvaises réponses données, celles-ci annulent les bonnes réponses et aucun point n'est attribué.

juste

Reprise de l'activité lucrative de la mère

Mort de l'enfant

Accident pendant le congé maternité

Décès de la mère

Indication pour la correction : Si plus deux réponses sont cochées : pas d'attribution de points, même si une des réponses était correcte.

Points obtenus :

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 6 : AMat composantes de l'allocation (3 points)

Donnée

Certaines sortes d'allocations de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain ne sont pas prises en compte dans le calcul du taux d'indemnité journalière de l'allocation de maternité.

Question

Quelles sortes d'allocations ne sont pas prises en compte ? Veuillez les indiquer ci-après.

Points obtenus :

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 7 : AMat droit et calcul (4 points)

Donnée

L'accouchement de Sonja Müller était prévu pour le 29.03.2020. Le 30.11.2019, elle a donné naissance de manière prématurée à une fille Mia, soit à la 21^e semaine de grossesse. Par la suite, sa fille Mia est décédée le 02.12.2019.

Sonja Müller est enregistrée comme personne exerçant une activité indépendante dans une caisse de compensation AVS depuis 2009.

Question

Sonja Müller a-t-elle droit à une allocation de maternité sur la base des faits décrits ci-dessus ? Veuillez justifier votre réponse.

Points obtenus :

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 8 : AMat calcul et décompte (4 points)

Données

Huguette Bono est salariée et perçoit un salaire brut mensuel de CHF 3'500.00. En sus, elle reçoit un 13^e salaire ainsi qu'une gratification de CHF 4'000.00 pour l'année. Elle perçoit de plus les allocations familiales de CHF 200.00 par mois pour son premier enfant né en 2017.

L'employeur continue de verser le salaire pendant 16 semaines à 100 % pendant le congé maternité. Elle reçoit CHF 1'000.00 en bons cadeau d'une collecte interne du personnel.

Le 12.05.2020, Huguette Bono a donné naissance, à sa 41^e semaine de grossesse, à son deuxième enfant, en bonne santé.

Tâche

Veillez établir le décompte détaillé et clair de l'allocation de maternité pour toute la durée du droit au congé maternité.

Points obtenus :

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 9 : Allocations familiales droit (3 points)

Donnée

Georges Marchand est marié et exerce une activité d'agriculteur indépendant. Le couple vit ensemble avec un fils de 10 ans sur leur exploitation agricole, en zone de montagne. Madame Marchand n'exerce pas d'activité lucrative.

Question

Quelle information vous manque-t-il pour établir le droit à l'allocation familiale et quel montant mensuel d'allocations familiales pourrait le cas échéant être accordé ?

Indication

Veillez indiquer l'information manquante pour établir le droit à l'allocation familiale et le montant mensuel total de l'éventuelle allocation familiale.

Points obtenus :

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 10 : Allocations familiales conditions du droit à la prestation (3 points)

Donnée

Depuis le 20.11.2019, Yolanda Maurer est dans l'incapacité de travailler en raison d'un grave accident du travail et bénéficie depuis lors d'une indemnité journalière de l'assurance-accidents obligatoire au lieu de son salaire. Yolanda Maurer a une fille âgée de 13 ans pour laquelle elle percevait jusqu'alors des allocations familiales.

Tâche

Veillez cocher la réponse correcte dans la colonne "juste".

Indication

Aucun point attribué si plus d'une réponse est cochée dans les diverses cases.

juste

Les allocations familiales sont versées jusqu'au 30.11.2020.

Les allocations familiales sont versées pour le mois en cours et au maximum pour les trois prochains mois.

En cas d'accident, le droit aux allocations familiales s'éteint le 22.11.2019.

Les allocations familiales sont versées jusqu'au 29.02.2020.

Indication pour la correction : Si plus d'une réponse est cochée : pas d'attribution de points, même si une des réponses était correcte.

Points obtenus :

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 11 : Genres d'allocations de la loi fédérale sur les allocations familiales (3 points)

Donnée

Contrairement à la LAFam, la LFA prévoit d'une certaine façon d'autres genres d'allocations.

Question

Quels genres d'allocations sont inscrites dans la LFA ? Veuillez indiquer nommément les genres d'allocations réglementées dans la LFA.

Points obtenus :

Branche examinée 8 : Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, Allocations familiales (APG/AMat/AF)

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 12 : Etude de cas régimes des allocations familiales (5 points)

Donnée

Vous êtes collaborateur-trice d'une caisse d'allocations familiales et devez analyser la situation suivante :

Oleg Giudici est marié et a 3 enfants. Maya est âgée de 19 ans et fréquente l'université, Nando est âgé de 15 ans et suit l'école obligatoire. Otto a 17 ans et n'a pas encore pu commencer une formation professionnelle en raison d'une longue maladie.

La famille vit dans le canton de Thurgovie. D'une relation précédente, sa femme Tatjana Giudici a un fils de 21 ans Guillaume qui, après avoir terminé sa formation, effectue actuellement une mission de bénévolat en Afrique du Sud et a toujours vécu avec son père en Belgique.

Tatjana Giudici obtient un revenu annuel de CHF 9'000.00 de son activité indépendante dans le canton de domicile.

Oleg Giudici gagne un salaire mensuel de CHF 12'000.00 inclus le 13^e salaire, plus un forfait de CHF 7'000.-, comme spécialiste en prévoyance d'une société d'assurance-vie située en dehors de son canton de domicile.

Tâche

Veillez déterminer les droits aux allocations familiales selon le droit fédéral.

Veillez indiquer dans quel ordre les allocations sont dues, concernant le premier droit et le deuxième droit, ainsi que le montant des allocations familiales fédérales en francs pour chaque enfant.

Points obtenus :